



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° II - SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné des représentants du conseil municipal dans ses commissions municipales et notamment la commission consultative des services publics locaux,

Vu les délibérations en dates du 20 septembre 2021 et du 11 décembre 2023 par lesquelles le conseil municipal a modifié la composition de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que par courrier en date du 12 mars 2024, Gwendoline Galou, a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Que Gwendoline Galou siégeait au sein de la commission consultative des services publics locaux,

Qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette commission municipale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Est désignée pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Stéphanie Hibon-Arthuis pour siéger en tant que titulaire en remplacement de Gwendoline Galou.

Article 2

La commission consultative des services publics locaux est donc composée comme suit :

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Outre, le maire ou son représentant désigné par arrêté du Maire, Président, les membres désignés sont les suivants :

- 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants du conseil municipal désignés en son sein par l'assemblée délibérante,

- 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des associations suivantes :
 - . Association agréée pêche et protection du milieu aquatique (AAPPMA),
 - . Association force ouvrière des consommateurs (AFOC).
 - . Association Laval cœur de commerce,
 - . INDECOSA CGT,
 - . Soliha Mayenne,
 - . Association des paralysés de France (APF),
 - . Union départementale des associations familiales de la Mayenne (UDAF),
 - . Union fédérale des consommateurs (UFC) 53,
 - . Prévention routière,

seize membres titulaires

du conseil municipal

- Guillaume Agostino
- Isabelle Eymon
- Marjorie François
- Nadège Davoust
- Camille Pétron
- Noémie Coquereau
- Kamel Ogbi
- Antoine Caplan
- Georges Poirier
- Béatrice Ferron
- Michel Neveu
- Lucie Chauvelier
- Stéphanie Hibon-Arthuis
- Samia Soultani
- Lucile Perin
- Vincent D'Agostino

seize membres suppléants

du conseil municipal

- Catherine Roy
- Rihaoui Chanfi
- Ludivine Leduc
- Jonathan Guilemin
- Patrice Morin
- Paul Le Gal-Huamé
- Solange Bruneau
- Sébastien Buron
- Eric Paris
- Geoffrey Begon
- Bruno Flécharde
- Bruno Bertier
- Marie-Cécile Clavreul
- Pierrick Guesné
- Didier Pillon
- James Charbonnier

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault